

**Avec la jeunesse
mobilisée contre le CPE
manifestation unitaire à ROUEN
le 7 février à 16H30 Hôtel de Ville
(départ à partir de 17H)**

Le Contrat première embauche (CPE) constitue une attaque frontale contre le droit du travail : les jeunes, déjà précarisés pour entrer dans le monde du travail, vont l'être encore plus. Qui peut croire que cette mesure est susceptible de s'attaquer au chômage des jeunes ? Elle ne vise qu'à permettre au patronat d'avoir des salariés licenciables sans aucun motif pendant deux ans. Le gouvernement réfléchit déjà à une nouvelle étape : élargir cette mesure à tous les salariés de toutes les entreprises !

Non à la généralisation de la précarité !

Cette mesure, qui institue le droit de licencier sans motif les jeunes de moins de 26 ans durant une période de 2 ans, contrairement à ce que dit Villepin, ne vise pas à réduire le chômage. Le frein à l'embauche ne se situe pas dans le contenu du contrat de travail : les entreprises embauchent quand elles en ont besoin !

Le CPE constitue un effet d'aubaine au détriment d'autres contrats de travail. Si on leur propose des salariés jetables, sur qui pendant deux ans, le chantage quotidien s'exercera, les patrons ne peuvent que s'en satisfaire !

Il est certain que l'UCANSS et les Caisses Nationales, toujours à la recherche de réduction des coûts salariaux, n'hésiteront pas à utiliser ce cadeau gouvernemental. Ils pourront ainsi imposer aux salariés une flexibilité accrue et contourner la convention collective.

**L' Union Syndicale Solidaires et SUD Protection Sociale Haute Normandie
s'inscrivent dans l'appel unitaire pour faire du mardi 7 février une grande journée
d'action contre le CPE .**

Il y a urgence à faire reculer le gouvernement sur ce projet : cela permettrait de reprendre l'offensive contre sa politique antisociale et de mettre un coup d'arrêt à la volonté de déréglementation totale du droit du travail voulue par le patronat et organisée par le gouvernement !

Au-delà c'est bien une menace contre l'existence du contrat à durée indéterminée pour tous, que le patronat appelle de ses vœux !

CPE et CNE : même combat !

Il y a donc urgence à bloquer le CPE et à exiger la remise en cause du CNE (Contrat nouvelle embauche décidé par ordonnance durant l'été 2005 qui concernait les seules entreprises de moins de 20 salariés).

Agir tous ensemble !

SUD Protection Sociale et l'Union syndicale Solidaires sont fermement résolus à engager cette bataille qui concerne tous les jeunes, les salariés, les précaires et les chômeurs.

SUD Protection Sociale et l'Union syndicale Solidaires participeront à toutes les initiatives, en favorisant l'unité des organisations syndicales, des organisations de la jeunesse, et de tous les mouvements sociaux qui refusent la précarisation générale de la société.